



CERCLE DE LIBRE PENSEE  
KRING VOOR HET VRIJE DENKEN

"l'homme est la mesure de toutes choses"  
( Πρωταγόρας )



- COMMUNIQUE -

## TE DEUM ET LAÏCITÉ

Contrairement à ce que certains interprètes, même laïques, de la constitution belge prétendent, affirmant que celle-ci est laïque car établissant la séparation des Églises (principalement catholique) et de l'État, l'Église catholique bénéficie de tels privilèges, parfois partiellement partagés avec d'autres confessions (Protestante, Orthodoxe, Israélite, Musulmane) qu'il n'est pas exagéré de dire que l'État belge et l'Église catholique sont associés étroitement pour le contrôle des consciences au service des forces dominantes du pays et de l'Union Européenne. Certes, les autorités catholiques ont dû accepter, pour préserver leurs privilèges essentiels, la loi sur le droit à l'avortement, une des législations les plus favorables à l'euthanasie, le mariage pour tous.

Les principaux privilèges de l'Église catholique sont le financement des cultes et des représentants des cultes de manière plus favorable à tous les autres cultes reconnus, le financement de l'entretien des lieux de culte, le financement de son enseignement qui représente plus de 50% des élèves et étudiants. Les TE DEUM, hommages religieux au roi, en présence des représentants officiels de l'État, ès qualité, est le symbole majeur de cette situation qui est, en même temps une négation pure et simple de la neutralité de l'État face aux convictions des citoyens en privilégiant le christianisme romain.

C'est bien ce qui s'exprime dans l'invitation par l'ambassadeur de Belgique à Paris, représentant officiel de l'État belge, à un TE DEUM à Paris, tandis que le même jour sera célébré à Bruxelles également un TE DEUM, pour rendre, en présence des autorités de l'État, un hommage religieux au chef de l'État, le roi Philippe.

Emmanuel Macron, chanoine de Latran, a annoncé aux évêques français son intention de « réparer » le lien entre l'État et l'Église romaine, ce qui signifie s'en prendre directement à l'application de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État. Charles Michel, premier ministre belge, grand ami politique de Macron, s'inscrit

parfaitement dans cette manière de voir qui reflète aussi ce qu'est l'Union Européenne comme construction chrétienne. Mais l'initiative du TE DEUM s'inscrit au contraire dans un lien qui n'a jamais cessé d'exister et dont les libres penseurs de l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP) réclament la suppression partout dans le monde.

Bruxelles - Paris, le 19 juillet 2018